



## DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

### COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----

#### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU NEUF AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN

**Affaire 25-090421**

**Vente parcelle AE 605 sise rue Decotte Louis à  
Madame MONTUSCLAT Sabrina et Monsieur  
VANDECASTEELE Arnaud**

**NOTA. /.** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **31 mars 2021** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **25**

**Absents : 01**

**Procurations : 03**

**Total des votes : 28**

**Secrétaire de séance : Joan DORO**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

**LE MAIRE**

**Johnny PAYET**



L'an deux mille vingt et un le **NEUF AVRIL** à **QUATORZE HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Johnny PAYET.

**PRÉSENTS :** Johnny PAYET Maire - Sabine IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe - Jean Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint - Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe - Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint - Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe - Jean Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint - Marie-Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe - François FRUTEAU DE LACLOS 8<sup>ème</sup> adjoint - Sonia ALBUFFY conseillère municipale - Micheline CLAIN conseillère municipale - Erick BOYER conseiller municipal - Sabrina HOARAU conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal - Sandra GRONDIN conseillère municipale - Lucay CHEVALIER conseiller municipal - Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale - Mickaël PAYET conseiller municipal - Elisabeth BAGNY conseillère municipale - Sophie ARZAL conseillère municipale - Yannick BOYER conseiller municipal - Sylvie LEGER conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Jean-Yves VACHER conseiller municipal

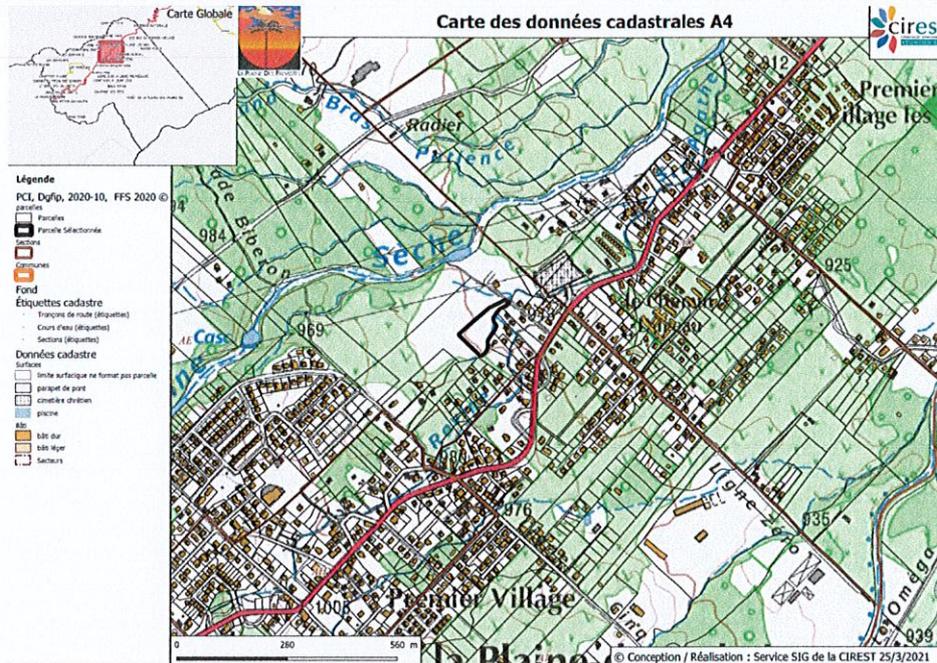
**ABSENT(S) :** Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal

**PROCURATION(S) :** AZOR Frédéric conseiller municipal à Jean Yves FAUSTIN - Victorien JUSTINE conseiller municipal à Sonia ALBUFFY - Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Sophie ARZAL

## Affaire 25-090421

### Vente parcelle AE 605 sise rue Decotte Louis à MONTUSCLAT Sabrina et VANDECASTEELE Arnaud

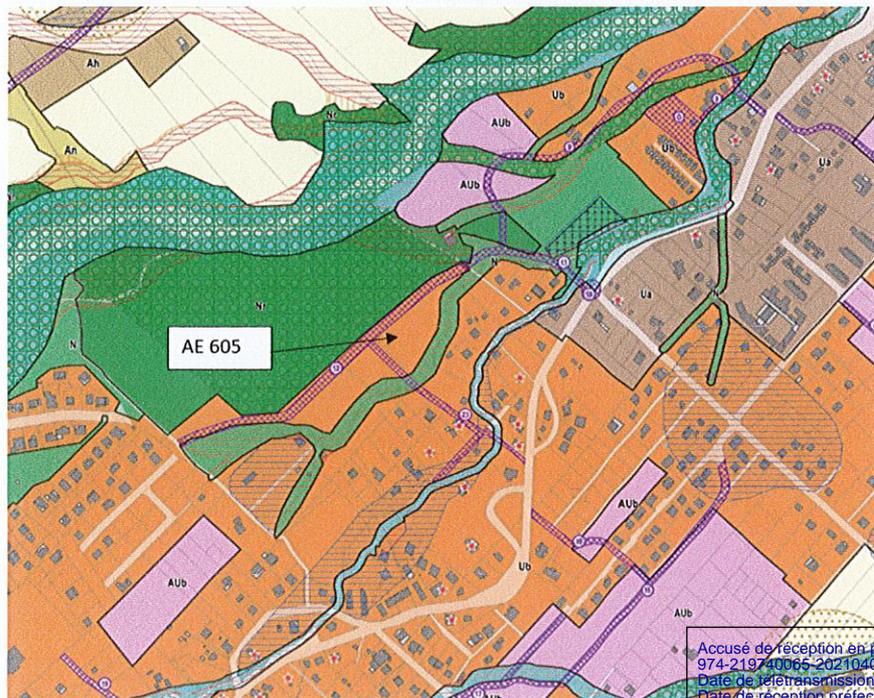
Madame MONTUSCLAT Sabrina et Monsieur VANDECASTEELE ont sollicité la Commune pour l'acquisition de la parcelle de terrain référencée AE 605 et située à la rue Louis Decotte. Ce terrain a une contenance de 6 746 m<sup>2</sup>.



*Plan de situation de la parcelle concernée*

Le service France Domaine a estimé le bien à 133 000 €. Madame MONTUSCLAT et Monsieur VANDECASTEELE souhaite acquérir le bien et négocier une remise de 10%.

Dans le cadre du projet de création d'une voie de jonction entre le cimetière et la rue de l'église, la collectivité se réserve l'emprise de 12 mètres pour la future voie.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20210409-DCM25-090421-DE  
Date de transmission : 23/04/2021  
Date de réception préfecture : 23/04/2021

Ainsi, il est proposé de garder environ 1800 m<sup>2</sup> de terrain pour pouvoir réaliser la voie, sur la parcelle AE 605 et longeant le terrain de la SHLMR.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de lui vendre ce bien à 119 700 € pour une surface de 4 946 m<sup>2</sup>. Ce prix de vente s'entend hors frais notariaux devant rester à la charge de l'acquéreur. Cette offre est assortie d'un délai de 6 mois, à réception de la décision du Conseil municipal, pour que l'acquéreur lève l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la Commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité. L'acquéreur peut se faire subroger dans l'acquisition définitive par un tiers, personne physique ou société civile immobilière (SCI).

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, et 4 **abstentions** (Sophie ARZAL conseillère municipale, Mélissa MOGALIA conseillère municipale, Yannick BOYER conseiller municipal, Sylvie LEGER conseillère municipale),

**VALIDE** la cession du terrain référencé AE 605 (en partie) pour une surface de 4 946 m<sup>2</sup> au prix de 119 700.00 € à Madame MONTUSCLAT Sabrina et Monsieur VANDECASTEELE Arnaud,

**AUTORISE** le Maire ou, en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Maire,  
  
Philippe PAYET